

Association sportive

Du Collège Victor VASARELY

Année scolaire 2017 - 2018



L'association sportive du Collège V. Vasarely permet aux élèves adhérents :

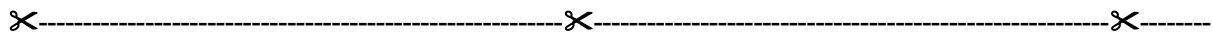
- l'accès à différentes activités, en dehors des heures de cours, le vendredi midi de 13h à 14h ainsi que le mercredi de 13h30 à 15h30.

- de participer à différentes compétitions tout au long de l'année (championnat de basket, handball, futsal, badminton...).

- de participer à des sorties événementielles (journée du sport scolaire, biathlon du CD22, journée Koh lanta...)

- de valider des niveaux de jeune officiel afin de participer à différentes compétitions en tant qu'arbitre, juge, jeune reporter...

Et enfin de profiter de la chance de pouvoir vivre des moments uniques grâce au sport scolaire et de s'épanouir différemment tout au long de sa scolarité !



Autorisation Parentale

Je soussigné(e) :

Père, mère, tuteur (1) autorise l'élève :

..... Classe : Né(e) le/...../.....

à adhérer à l'association sportive du collège V. Vasarely de Collinée qui sera affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

L'association sportive est assurée par la maif, cependant sachez qu'il vous est possible de souscrire à une assurance complémentaire : maif IA sport+ .



J'autorise / je refuse (1)

toute prise de vue (vidéo ou photo) de mon enfant dans le cadre de l'ensemble des activités de l'UNSS et de l'établissement.

Il est bien entendu que ces prises de vue ou photos ne seront utilisées qu'au sein de l'établissement ou dans le cadre des activités et publications de l'UNSS, y compris la mise en ligne sur les sites Internet de l'académie de Rennes, de la Direction régionale de l'UNSS – Cotes d'armor et/ou de la Direction Nationale de l'UNSS.

Ces prises de vue ou photos ne donnent lieu à aucune rémunération de l'élève ou de sa famille.

Fait à, le
SIGNATURE

(1) Rayer les mentions inutiles

Fiche à remettre au professeur d'EPS.

Le coût de la licence est de 20 euro, cependant le conseil départemental finance chaque licence à hauteur de 5 euro. Il vous est donc demandé une participation de **15 euro** pour la licence annuelle en espèces ou en chèque à l'ordre suivant : AS collège Vasarely.

N.B. : Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant se rend aux entraînements et sorties de l'association sportive.